

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2018

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 0
Votants : 13

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 20/03/2018

Le 26 Mars 2018, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Raymond MOUSSY, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Brigitte COULON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERT.

OBJET : ASSAINISSEMENT - SCHEMA DIRECTEUR/DOSSIER REGLEMENTAIRE DES DEVERSOIRS D'ORAGE - COMMUNE DE CIVRIEUX-BOURG (OP73-2315-0730301)

M. Bernard REY, Vice-Président en charge de l'Assainissement, présente cette demande de subvention. Il rappelle le contexte.

La présente demande concerne seulement le système d'assainissement de Civrieux-Bourg. Un autre système d'assainissement existe sur Civrieux, celui de Civrieux-Fagne (Technoparc d'activités) ; celui-ci ne fait pas l'objet de schéma directeur d'assainissement car le réseau et la station d'épuration sont récents (2012).

Le précédent schéma directeur de Civrieux-Bourg a été réalisé en 2004 par la société SOGEDO.

L'une des exigences règlementaires est de réviser le schéma directeur d'assainissement du réseau de collecte de la station de traitement dans un délai maximal de 10 ans.

Ce schéma directeur devra notamment déterminer, le fonctionnement et l'impact sur le milieu récepteur des déversoirs d'orage identifiés sur le réseau de collecte de Civrieux Bourg afin de procéder à leur régularisation administrative au titre de la loi sur l'eau.

Il permettra, par ailleurs, d'établir un programme de travaux de mise en conformité du système d'assainissement (réseaux + station).

Le montant de l'étude est estimé à 40 000 € H.T.

Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du plan départemental de l'eau et du programme d'actions « Sauvons l'eau ! » (2013-2018).

Après avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le projet d'études du schéma directeur d'assainissement sur la commune de Civrieux-Bourg pour un montant évalué à 40 000 € H.T et son plan de financement ;
- ✓ **S'ENGAGE** à mener à terme ces opérations ;
- ✓ **SOLLICITE** des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de ces opérations ;
- ✓ **AUTORISE** le président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **AUTORISE**, pour ces opérations, le Département à percevoir les aides attribuées par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser ;
- ✓ **DEMANDE** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les études par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

29 MARS 2018

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180326-2018B05-AC

Affichage le :

29 MARS 2018

A Trévoux, le 26/03/2018

**Le Président,
Bernard GRISON**

